

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **INTERFIN**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Quai des Usines

N° : 16

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0222.944.897

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

31-08-2020

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 21-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.3, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.3.6, C-app 6.4.2, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.9, C-app 6.14, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 10, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BEN ABDELMOUMEN ANAS

Fonctionnaire

Kruisberg 24/2

1020 Laeken

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-19

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

ACHAOUI Abdellah

Echevin

Avenue des Ménestrels 112

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Président du Conseil d'Administration

KAYA Adburrahman

Employé

Clos Mudra 13 302

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

BYTTEBIER Adelheid

Echevine

Charles Van Lerberghestraat 19

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

MEDHOUNE Ahmed

Employé

Rue du Châlet 5

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

PIRSON Alexandre

Indépendant

Rue Père Eudore Devroye 185

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

LHOEST Audrey

Fonctionnaire

Chaussée d'Ixelles 126

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

PETIT Audrey

Employée

Place du Roi Vainqueur 22 4

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

DHONDT Bart

Echevin
Edmond Tollenaerstraat 12
1020 Laeken
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

GUILLAUME Bernard

Indépendant
Avenue Adolphe Lacomblé 66
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

DILLIES Boris

Bourgmestre
Avenue René Lyr 26
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-09-24

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

DUPONT Caroline

Employée
Rue du Katanga 8
1190 Forest
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

CLERBAUX Cathy

Echevine
Avenue Coloniale 4/A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Vice-président du Conseil d'Administration

BEOZIERE Christian

Echevin
Avenue Jules Bordet 122
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

DOGANCAN Emel

Indépendante
Rue Verte 230
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

HARICHE Faouzia

Echevine
Rue Masui 86
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-20

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

CHEGDANI Hassan

Employé
Chaussée de Boondael 363
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

RAYMENANTS Jos

Echevin
Praagstraat 40
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

PAPADIZ Leonidas

Indépendant
Avenue du Scheutbosch 28 9
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

MOSTEFA Lotfi

Employé
Avenue du Roi Soldat 94 6
1070 Anderlecht
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2021-06-23

Administrateur

BENALLAL M'Hamed

Ouvrier
Rue Georges Moreau 18
1070 Anderlecht
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-10-19

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

LORIAUX Michaël

Avocat
Rue du Zéphyr 34
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

EL KAF Moulay Brahim

Employé
Rue Herkoliers 84
1081 Koekelberg
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

AMRANI Mustafa

Indépendant
Place Saint-Géry 25B
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2021-09-30

Administrateur

KAMMACHI Nadia

Echevine
Chaussée de Mons 649
1070 Anderlecht
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

AYDIN Orhan

Employé
Rue Fernande Volral 10/1
1090 Jette
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

WYNGAARD Thibaud

Echevin
Avenue d'Andrimont 39
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

WAUTHIER Thibault

Echevin
Place de l'Eglise 11
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

COPS Valérie

Fonctionnaire
Rue du Vieux Moulin 61
1160 Auderghem
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

SELLASSI Youssra

Sans emploi
Avenue Van Overbeke 218 3
1083 Ganshoren
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2025-06-16

Administrateur

RdB SRL - Renaud de Borman

0891185124
Rue du Long Chêne 3
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-21

Fin de mandat :

Commissaire-Réviseur

SERCKX Alain SCPRL

0477266031
Rue Ernest Salu 86
1020 Laeken
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-17

Fin de mandat : 2022-06-21

Commissaire-réviseur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.217.405.454</u>	<u>1.163.628.902</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	695.978	1.172.563
Terrains et constructions		22	695.978	1.172.563
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.216.709.476	1.162.456.338
Entreprises liées	6.15	280/1	756.451.752	756.451.752
Participations		280	756.451.752	756.451.752
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	460.257.724	406.004.587
Actions et parts		284	460.257.724	406.004.587
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>19.928.290</u>	<u>20.063.197</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.569.930	2.955.257
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	1.569.930	2.955.257
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	14.953.438	16.089.482
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	14.953.438	16.089.482
Valeurs disponibles		54/58	3.370.134	986.076
Comptes de régularisation	6.6	490/1	34.788	32.382
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.237.333.744	1.183.692.098

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	<u>1.175.535.181</u>	<u>1.116.209.032</u>
Indisponible	6.7.1	10/11	286.452.351	286.452.351
		110		
		111	286.452.351	286.452.351
Plus-values de réévaluation		12	249.386.664	196.094.515
Réserves		13	639.696.166	633.662.166
Réserves indisponibles		130/1	22.454.467	24.643.371
Réserves statutairement indisponibles		1311	2.546	2.546
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	22.451.921	24.640.825
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	617.241.699	609.018.795
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>2.022.409</u>	<u>2.144.977</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	2.022.409	2.144.977
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	2.022.409	2.144.977
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	59.776.154	65.338.090
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	59.775.934	65.000.680
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		3.594.109
Etablissements de crédit		430/8		3.594.109
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	405.839	472.612
Fournisseurs		440/4	405.839	472.612
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	59.370.095	60.933.959
Comptes de régularisation	6.9	492/3	220	337.410
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.237.333.744	1.183.692.098

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	560.940	274.572
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	306.302	274.572
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	254.638	
		60/66A	1.325.529	1.580.201
Coût des ventes et des prestations		60		
Approvisionnements et marchandises		600/8		
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	870.757	1.569.041
Services et biens divers	(+)/(-)	6.10 62		
Rémunérations, charges sociales et pensions		630	13.181	10.292
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	441.591	868
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6.12 66A		
Charges d'exploitation non récurrentes		9901	-764.589	-1.305.629
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	67.326.952	69.049.120
Produits financiers récurrents		75	66.365.964	68.525.216
Produits des immobilisations financières		750	66.137.565	68.269.967
Produits des actifs circulants		751	228.399	255.249
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	960.988	523.904
Charges financières		65/66B	1.158.268	1.439.533
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.158.268	21.037
Charges des dettes		650		4.944
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	1.136.044	
Autres charges financières		652/9	22.223	16.093
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		1.418.496
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	65.404.095	66.303.959
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts			670/3	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	65.404.095	66.303.959
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	65.404.095	66.303.959

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	65.404.095	66.303.959
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	65.404.095	66.303.959
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	6.034.000	5.370.000
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	6.034.000	5.370.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	59.370.095	60.933.959
Rémunération de l'apport		694	59.370.095	60.933.959
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	1.231.128
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171	463.404	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	767.725	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	58.565
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	13.181	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	71.746	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	695.978	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	756.451.752
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	756.451.752	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>756.451.752</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	228.979.008
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	228.979.008	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	196.094.515
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	53.292.149	
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453	249.386.664	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	19.068.936
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	960.988	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	18.107.948	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>460.257.724</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
PUBLIGAZ 0447845040 Société coopérative Galerie Ravenstein 4 1000 Bruxelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	5.154	15		2021-09-30	EUR	1.316.026.041	106.485.876
SIBELGA 0222869673 Société coopérative Quai des Usines 16 1000 Bruxelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	5.799.962	100		2021-12-31	EUR	859.756.896	39.367.744

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	14.953.438	16.089.482

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Produits acquis

Exercice
34.788

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 286.452.351	286.452.351
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	10.000
8762	10.000
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	440.714	
Autres	641/8	877	868
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Intérêts négatifs sur comptes bancaires

Intérêts sur crédit de caisse

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510	1.136.044	
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	19.505	15.907
	1.451	186
	1.267	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>1.215.626</u>	<u>523.904</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	254.638	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	254.638	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	960.988	523.904
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	960.988	520.673
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		3.231
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		<u>1.418.496</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	-122.568	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	122.568	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		1.418.496
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		1.418.496
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	1.567.976
9136	1.567.976
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	11.135	8.275
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	756.451.752	756.451.752
(280)	756.451.752	756.451.752
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	406.175	
9361		
9371	406.175	
9381		
9391		
9401		
9421	39.959.394	42.722.369
9431		
9441		
9461		4.944
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	37.155
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	8.242
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION**I. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Code des sociétés et association et de son arrêté royal d'exécution.
Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur application par rapport à l'exercice précédent.
Le compte de résultats n'a pas été influencé par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

II. RÈGLES PARTICULIÈRES**1. Immobilisations corporelles**

Valeur d'acquisition :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ceux-ci comprennent notamment la T.V.A. non déductible. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire prorata temporis à dater du premier jour du mois qui suit leur acquisition. Les installations donnant lieu à amortissements sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissements à prendre en considération sont les suivants :

- * 0% sur les terrains
- * 5% sur les constructions

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat.

Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable. Les dépréciations durables font l'objet de réductions de valeur et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les immobilisations financières cotées en bourse sont quant à elles valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Si l'une des composantes des immobilisations financières subit une dépréciation entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes annuels par le conseil d'administration, la dépréciation n'est actée que dans la mesure où elle affecte négativement la valeur de l'ensemble de la rubrique à la date de clôture.

3. Créances à un an au plus

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

4. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont inscrits à leur valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. Les plus- ou moins-values latentes sont actées à la fin de chaque exercice comptable. Les valeurs retenues sont le cours de bourse s'il existe et l'actif net comptable dans les autres cas.

5. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation reflètent l'augmentation de la valeur de marché des participations financières de l'intercommunale dans les sociétés cotées en bourse.

6. Autres réserves indisponibles

Ces réserves couvrent la quote-part d'Interfin dans la projection du risque "pensions" de Sibelga. Le montant de ces réserves est ajusté annuellement par l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution du risque à couvrir.

7. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

8. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre intercommunale pendant son trente-neuvième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2021, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 37 des statuts.

I. PRÉLIMINAIRES

➤ **Rôle d'Interfin**

Interfin est une intercommunale exerçant une fonction de holding.

Elle est principalement chargée de :

- détenir la participation des communes dans Sibelga,
- détenir les participations bruxelloises dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz fédérales Elia et Fluxys, directement ou via les holdings communaux Publi-T et Publigaz,
- assurer un lissage des dividendes attribués aux communes sur base du résultat financier réalisé dans les sociétés participées et contribuer à une gestion financière efficace du groupe,

Complémentairement,

- elle détient provisoirement, jusqu'au moment opportun pour leur mise en vente, des participations « historiques » minimales dans les sociétés Engie et Suez Environnement ;
- elle détient une participation dans la société d'informatique NRB ;
- elle assure des activités limitées de services non régulés au profit des communes (centrales d'achat notamment). Cette activité, UPREG, s'est achevée dans le courant de l'exercice 2021.

➤ **Dates clés**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'intercommunale Interfin exerce seule ces fonctions pour les 19 communes, après avoir repris à cette date le portefeuille de participation des intercommunales IBE-IBG.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la totalité de la participation des communes dans Sibelga⁽¹⁾ est détenue par Interfin.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, c'est la totalité des participations dans Sibelga⁽¹⁾ qui est détenue par Interfin.

⁽¹⁾ à l'exception de deux parts par commune.

➤ **Gestion des participations des communes bruxelloises dans le secteur de l'énergie.**

Après avoir, fin des années '80 / début des années '90, contribué au maintien de l'équilibre 50/50 « public / privé » au sein des intercommunales mixtes par sa participation aux augmentations de capital de celles-ci (parallèlement aux intercommunales IBE-IBG pour ce qui est de Sibelgaz), Interfin est devenue le pilier de la restructuration financière des participations communales bruxelloises dans le secteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au retrait d'Electrabel, elle a détenu 69,99 % du capital de Sibelga. De la sorte, à partir de l'exercice social 2007, la quasi-totalité du dividende de la distribution revenant aux communes transite par Interfin.

Par ailleurs depuis 2005, Interfin regroupe les revenus des participations verticales des communes (voir ci-après) et de Sibelga et, par une politique de prélèvements et d'affectation en réserves, peut assurer la stabilité dans le temps des revenus des communes.

Il est rappelé ici que conformément à l'article 36 des statuts, la gestion des éléments d'actif et de passif ainsi que des revenus appartenant aux communes s'effectue via quatre secteurs de comptes : ex-Sibelgaz Electricité, ex-Sibelgaz Gaz, ex-Interelec, ex-Interga, de manière à ce que les droits patrimoniaux de chaque commune au sein de son secteur soient maintenus tels qu'ils étaient au moment de la fusion des intercommunales au 1^{er} janvier 2003.

Depuis le début des années '90, l'ensemble des communes du pays a participé à un mouvement de prises de participation verticales dans le secteur de l'électricité et du gaz.

Dans ce contexte, Interfin détient une participation dans le holding communal Publigaz et, à travers lui, dans la société Fluxys. Elle détient une participation dans le holding Publi-T et, à travers lui, dans la société de transport d'électricité Elia. Elle détient par ailleurs une participation directe en Elia. Elle avait pris en 1996 une participation dans la société Electrabel, participation ayant fait l'objet en 2005 d'une offre publique combinée d'échange et d'achat avec Suez. Interfin a revendu en avril 2007 près de la moitié de sa participation dans cette société. Suite à la fusion entre Suez et Gaz de France intervenue en juillet 2008, les titres Suez ont été échangés contre des titres Gaz de France-Suez et Suez Environnement. En 2015, Gaz de France-Suez est devenu Engie. Notons toutefois que la participation d'Interfin en Engie est négligeable, soit 0,03 %. Suez-environnement est devenu Suez.

Une réflexion à plus long terme est en cours et sera abordée au point 3. « Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société » en fin de rapport.

II. FAITS SAILLANTS

1. LA CRISE COVID 19

La crise mondiale consécutive à la pandémie COVID-19 n'a eu que très peu d'impact sur l'exercice 2021 d'Interfin. Pour rappel, Interfin est une intercommunale exerçant une fonction de holding. A ce titre, elle construit son résultat sur les produits financiers de ses participations. Les dividendes perçus au cours de l'année 2021 sont relatifs aux résultats de l'exercice 2020 des sociétés participées.

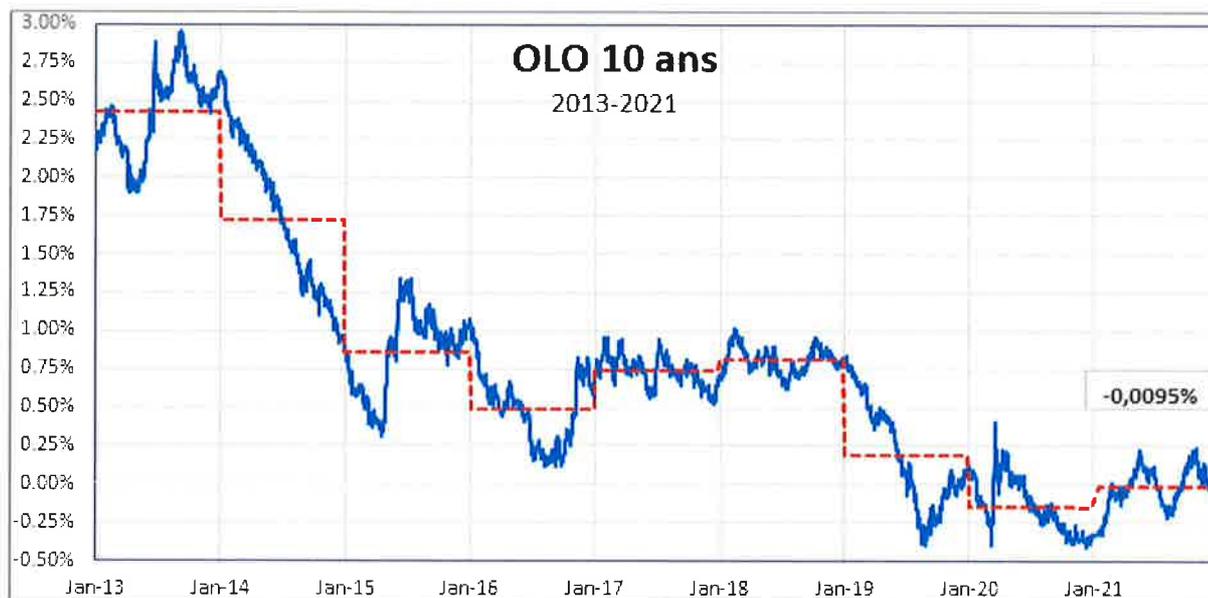
Le paiement des dividendes à effectuer par Interfin en juin 2022 ne donnera pas lieu à des contraintes de liquidité (cfr. test de liquidité).

Interfin reste parfaitement en mesure d'assurer son rôle de lissage des revenus des communes.

2. L'EVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis des sociétés régulées dans lesquelles Interfin détient des participations.

Le graphique qui suit montre l'évolution du taux OLO 10 ans au cours de ces dernières années qui aurait pu conduire à une réduction drastique de la rémunération de ces capitaux.



Toutefois, les régulateurs ont adapté leurs méthodologies pour maintenir l'encouragement aux investissements dans ce secteur et en liant une partie des bénéfices à des incitatives et en forfaitisant le taux des OLO.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne Sibelga, principale source de revenus d'Interfin, un plancher de 2,2 % a été fixé depuis l'exercice 2017 au taux des OLO et une rémunération incitative a été introduite.

En conséquence, le résultat de Sibelga et le dividende qui en découle pour l'exercice 2020, perçu par Interfin au cours de l'exercice 2021, ont été maintenus à un niveau correct.

3. TRAVAUX UPREG

Interfin a notamment pour objet social l'utilisation rationnelle de l'électricité, du gaz et de la chaleur sous toutes ses formes.

L'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) consacre le rôle exemplaire attendu des communes en matière de performance énergétique des bâtiments.

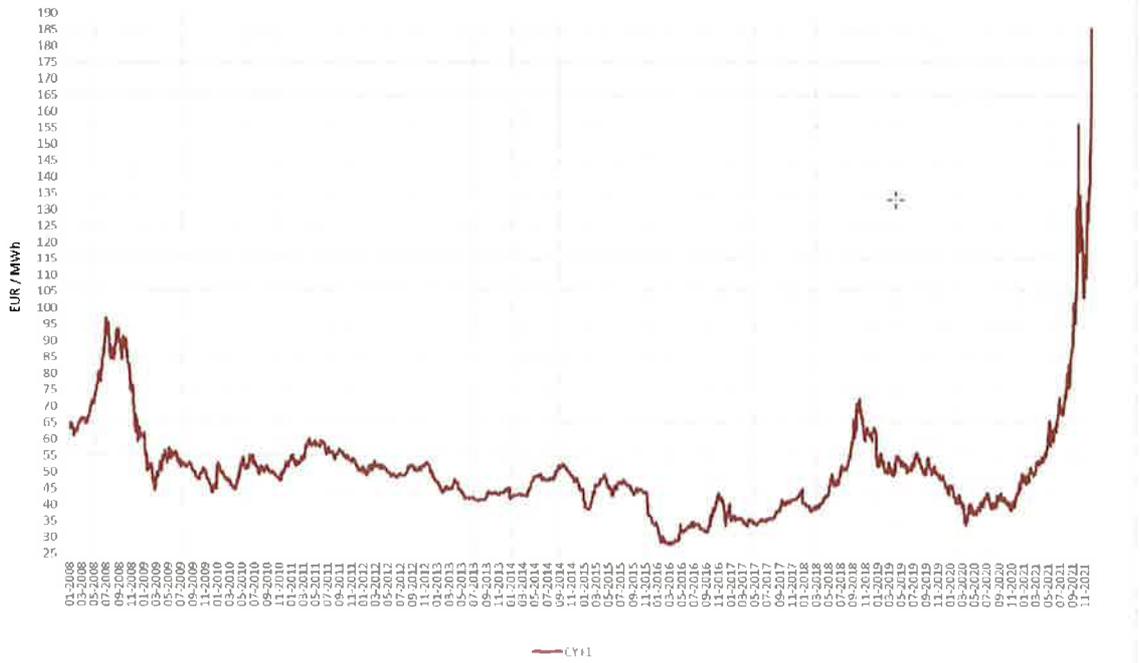
Considérant les gisements d'énergie déjà identifiés dans une série de bâtiments communaux et le potentiel d'économie à la clé, le C.A. d'Interfin a adopté le 20 juin 2016 le règlement général de la Centrale de marchés de l'intercommunale Interfin pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services en matière d'utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des Pouvoirs locaux de la région bruxelloise.

Le règlement a prévu une enveloppe budgétaire de 2 520 000,00 € répartie entre les 19 communes bruxelloises. Dans le cadre de ce budget, Interfin a financé des projets pour un montant de 389 958,56 € à charge de l'exercice 2021 (voir ci-après). Avec ces dépenses, Interfin a épuisé l'enveloppe budgétée. L'activité a dès lors été clôturée dans le courant de l'exercice 2021.

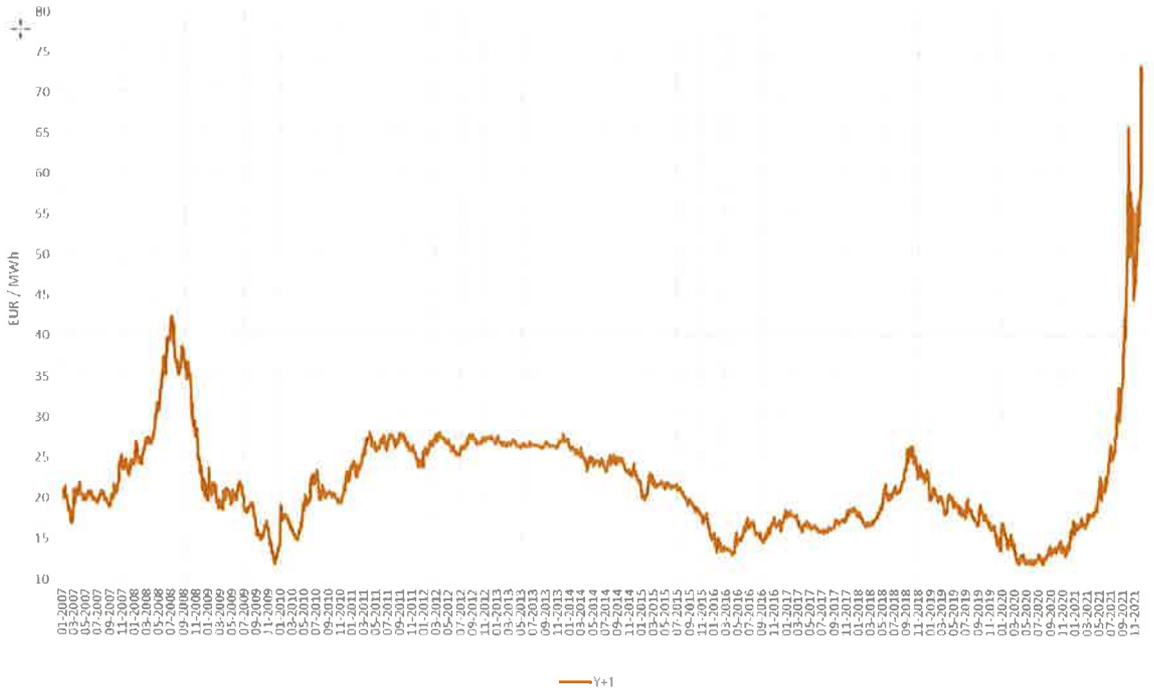
4. L'AUGMENTATION MARQUÉE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

Les prix de l'énergie ont fortement augmenté au cours de l'année 2021, pour terminer en fin d'année à des plafonds encore jamais atteints jusqu'ici. Les graphiques suivants nous montrent que les prix à un an pour l'électricité (Endex) et pour le gaz (TTF) ont terminé en fin 2021 à des valeurs proches du double des valeurs les plus élevées depuis 2007 et la libéralisation complète de l'énergie et à des valeurs près de quatre fois supérieures aux valeurs de fin 2020.

Endex BE: CY+1



TTF: Year+1



L'impact sur les participations financières d'Interfin est toutefois limité à ce stade dans la mesure où

- La rémunération des participations régulées (Sibelga, Fluxys via Publigaz, Elia en direct et via Publi-T) est indépendante des prix de l'énergie et leurs coûts d'achat d'énergie (couverture des pertes, etc.) sont considérés comme non-gérables
- Les participations financières n'ont, jusqu'à présent, pas été impactées significativement (ni à la hausse ni à la baisse).

Les impacts à plus long terme sur les participations financières devront cependant être suivis attentivement, notamment en termes de risque d'impayés des clients, d'augmentation des coûts ou de réduction des quantités d'énergie consommées.

III. SUITE DU RAPPORT ANNUEL VISÉ AUX ARTICLES 3:5 ET 3:6 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Comptes de bilan

Le pied de bilan se chiffre à 1 237 333 743,71 € contre 1 183 692 098,15 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 53 641 645,56 €.

Les commentaires succincts qui suivent portent sur les rubriques dont les mouvements sont les plus significatifs.

➤ **Comptes d'actif**

Actifs immobilisés : 1 217 405 453,99 € (+ 53 776 552,44 €)

- Immobilisations corporelles : 695 978,45 € (- 476 584,61 €)

Celles-ci concernent de petits actifs immobiliers situés sur les communes de Forest et Bruxelles, d'une valeur d'acquisition totale de :

Terrains	498 k€ (- 464 k€)
Bâtiments	269 k€ (sq)

La baisse de valeur des terrains se justifie par la vente d'un terrain situé à Woluwe-Saint-Lambert à Fluxys et Sibelga qui en sont les utilisateurs. Cette vente a été effectuée avec une plus-value de 254 k€ (voir ci-après).

Des amortissements de 71,7 k€ ont été pratiqués sur les bâtiments, dont 13 k€ à charge du présent exercice.

- Immobilisations financières : 1 216 709 475,54 € (+ 54 253 137,05 €)

Celles-ci représentent 98,33 % des actifs d'Interfin.

A ce stade, il est utile de rappeler les règles d'évaluation.

« Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur d'acquisition pour les participations non cotées en bourse. Les immobilisations financières cotées en bourse sont valorisées à la valeur de marché à la clôture de l'exercice. »

Nous y trouvons d'abord des participations reprises sous la rubrique « entreprises liées » :

Sibelga

Suite aux opérations sur les fonds propres de Sibelga en 2014, Interfin détient 2 169 962 nouvelles actions A de Sibelga pour un montant de 393 451 538,53 €. Elle détient également 3 630 000 actions E pour un montant de 363 000 000,00 €. Le montant total de la participation d'un montant de 756 451 538,53 € est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

En définitive, la participation financière en Sibelga a été maintenue à quasi 100 %.

- Pour rappel, Sibelga se focalise depuis le 1^{er} janvier 2007 sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Elle perçoit à ce titre des revenus essentiellement régulés qui s'inscrivent dans une période régulatoire de cinq ans. Ceux-ci sont, le cas échéant, ajustés par la décision du régulateur sur les soldes (écarts entre la réalité et la proposition budgétaire/tarifaire).
- Ce cadre régulatoire est régi par une ordonnance de la région bruxelloise. L'ordonnance a sorti ses effets en matière de tarifs au 1^{er} juillet 2014. En vertu de celle-ci, le pouvoir d'établir une méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité et de gaz ainsi que celui d'approuver des tarifs de distribution établis conformément à cette méthodologie reviennent à Brugel, le régulateur bruxellois des marchés de l'électricité et du gaz.

De nouvelles méthodologies tarifaires ont été approuvées par Brugel fin 2019 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elles se caractérisent par une grande stabilité par rapport au cadre précédent.

Dans le cadre de ces nouvelles méthodologies tarifaires, Brugel a validé les propositions tarifaires de Sibelga pour la période 2020-2024. (cfr. décisions 20191218-122 bis et 123 bis).

Ces décisions touchent, entre autres, le taux OLO repris dans la formule de rémunération équitable et confirment que celui-ci est maintenu dans un tunnel avec un floor et un cap. Cette mesure offre ainsi des perspectives stables en matière de rémunération équitable en Sibelga et de dividendes qui en découlent à percevoir par Interfin.

Notons également qu'à partir de l'exercice 2020, une incentive regulation sur la qualité des services a été mise en place. Brugel a ainsi fixé des seuils et trajectoires de performance pour chacun des indicateurs de suivi. (cfr. décisions 20191127-124 et 20191218-126).

Autres entreprises liées

Interfin détient une participation symbolique en BNO de 2 parts pour une valeur de 213,38 €.

Nous y trouvons ensuite les autres immobilisations financières :

Publi-T

Suite à une augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice 2013, Interfin détenait 119 228 parts de Publi-T pour un montant de 36 905 576,32 €.

Publi-T a procédé à une nouvelle augmentation de capital au cours de l'exercice 2015, ce qui a permis à Interfin d'acquérir 33 721 nouvelles actions pour un montant de 15 000 112,43 €.

Publi-T a souscrit fin 2019 à l'augmentation de capital d'Elia à hauteur de 195 M€. Le financement de cette opération, essentiellement par augmentation du capital de Publi-T pour un montant de 165 M€ complété par des moyens propres, a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire en octobre 2019. Interfin, en tant qu'actionnaire de Publi-T, a aussi été invitée à souscrire à l'augmentation du capital de Publi-T à hauteur de 10%, pour un montant de 16,5 M€. Cette souscription a été validée par le Bureau d'Interfin en septembre 2019. Ce montant a été déboursé en janvier 2020.

Publi-T n'a procédé à aucune augmentation de capital en 2021.

Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture de l'exercice 2021 à 68 405 688,75 € pour 172 949 actions. Le poids de la participation d'Interfin représente toujours 10 % du capital. Publi-T détient 44,82 % des actions d'Elia à la date de clôture de l'exercice. Ses revenus sont tributaires des dividendes octroyés par le gestionnaire de réseau de transport.

Elia

Rappelons qu'en 2019, le gestionnaire de réseau de transport belge Elia System Operator, dans lequel Interfin détient une participation directe et indirecte a été restructuré. La société a été rebaptisée Elia Group, et son activité de gestionnaire de réseau belge a été transférée à une nouvelle société filiale, Elia Transmission Belgium. Les activités allemandes restent elles gérées par sa filiale Eurogrid qui contrôle le gestionnaire de réseau de transport 50 Hertz et en détient 80 % du capital.

Comme évoqué ci-avant, Elia a procédé en 2019 à une augmentation de capital très réussie de 434,8 millions d'€. L'opération doit permettre de couvrir l'important programme d'investissements d'Elia (dans le réseau belge, dans le projet NEMO de « prise électrique en Mer du Nord », ...) et de suivre la recommandation du régulateur CREG qui rémunère un nouvel équilibre entre les fonds propres et les fonds empruntés (40 % de fonds propres contre 33 % précédemment).

Dans le futur, le groupe Elia sera confronté à la nécessité de financement d'importants investissements liés à la transition énergétique. Sa capacité à y faire face constitue un de ses risques principaux.

Interfin a, pour sa part, souscrit (par décision du Bureau en février 2019) à l'augmentation de capital d'Elia proportionnellement à sa part directe (4,25 %) à un prix de 57 € par action, pour un montant total de 18,5 M€.

Suite à la participation d'Interfin à l'augmentation de capital d'Elia, la participation d'Interfin en Elia est passée de 2 598 143 actions à 2 922 910 actions (+ 324 767 actions), ce qui a permis de maintenir la part directe d'Interfin à 4,25 %.

A la clôture de l'exercice écoulé, la valorisation de l'action est passée de 97,50 € à fin 2020 à 115,70 € à fin 2021. Dès lors, la valeur globale de la participation est passée de 284 983 725,00 € à 338 180 687,00 €, soit une augmentation de 53 196 962,00 €.

Publigaz

A la clôture de l'exercice 2021, la participation d'Interfin en Publigaz porte toujours sur 5 154 parts pour un montant de 36 604 650,73 €. Cela représente toujours une participation de 15 % du capital.

Publigaz détient 77,45 % de Fluxys S.A.
Fluxys S.A. détient 90 % du capital de Fluxys Belgium.

En Fluxys Belgium, il y a lieu de noter le développement des activités à Zeebrugge et un cadre réglementaire adaptatif qui moyennant les efforts requis par Fluxys, tient compte du contexte du taux des OLO.

L'activité de Fluxys ailleurs en Europe, via la filiale Fluxys Europe, se développe dans un contexte plus compétitif que par le passé, avec la disparition progressive des contrats de long terme et des régimes d'exemption réglementaire et avec la multiplication des pipes de transit et des points d'entrée sur le continent.

Grâce à ses actifs et à ses partenariats dans des infrastructures gazières clés en Europe, Fluxys peut offrir des capacités d'approvisionnement de gaz dans toutes les directions aux marchés de clients finaux le long des axes d'approvisionnement Est/Ouest et Nord/Sud.

La stratégie du futur de Fluxys s'appuie sur 3 axes :

- continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe ;
- transporter l'énergie de l'avenir (biométhane, hydrogène, CO₂) ;
- investir en dehors de l'Europe.

Ces évolutions devront permettre une augmentation du résultat de Fluxys à moyen terme et donc des revenus de Publigaz. En attendant, Fluxys S.A. et Publigaz maintiennent la stabilité du dividende attendu.

NRB

Interfin détient 2 500 parts de NRB, un des leaders du secteur ICT en Belgique, pour un montant de 3 476 077,94 €.

Cela représente une participation de 4,02 %. NRB a connu ces dernières années une forte croissance de ses activités grâce à plusieurs acquisitions. Son chiffre d'affaires et son EBIT sont en progression. Le résultat 2020 a permis le maintien du dividende versé en 2021.

Engie

Suite à l'échange de 22 actions Suez contre 21 actions GdF-Suez, Interfin détenait 726 894 actions GdF-Suez pour un montant de 27 345 752,28 €.

Au cours de l'exercice 2009, un dividende a été octroyé sous forme de nouvelles actions au nombre de 27 625. Cela a porté la participation financière d'Interfin en GdF-Suez à 754 519 actions pour une valeur de 27 927 258,53 €.

Le 24 avril 2015, GdF-Suez est devenu Engie. Suite à des réductions de valeur successives entrecoupées de reprises partielles de réductions de valeur au cours de ces dernières années, la valeur de la participation était de 9 446 577,88 € à la clôture 2020. A la clôture 2021, Interfin a procédé à une reprise de réduction de valeur sur sa participation pour un montant de 372 732,39 € afin d'aligner sa valeur comptable à la valeur de marché. Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture 2021 à 9 819 310,27 € soit 13,01 € par action.

Suez

Suite à la fusion GdF-Suez, Interfin a obtenu des actions de Suez-Environnement (devenu Suez par la suite).

Interfin détenait ainsi 190.374 actions Suez. Celles-ci ont fait l'objet de réductions de valeur successives également entrecoupées de reprises partielles de réductions de valeur au cours de ces dernières années. La valeur de la participation était de 3 087 866,28 € à la clôture 2020.

Durant l'exercice 2021, Véolia a procédé à une OPA Centralisée sur Suez, augmentant sensiblement le cours de l'action. Dès lors, à la clôture 2021, Interfin a pu procéder à la reprise intégrale des réductions de valeur passées pour 588 255,66 € et a même pu acter une plus-value pour un montant de 95 187,00 € afin d'aligner sa valeur comptable à la valeur de marché. Cela porte la valeur globale de la participation à la date de la clôture 2021 à 3 771 308,94 € soit 19,81 € par action.

Précisons qu'Interfin a participé à l'Offre Publique d'Achat Centralisée de Véolia sur Suez, ouverte depuis le 29/07/2021, au prix de 19,85 € par action. Les actions Suez ont donc été liquidées après la clôture de cette offre, début 2022.

En résumé, la situation des principales participations détenues en portefeuille par Interfin est la suivante :

	Nbre actions	Poids	Valorisation	Variation
Sibelga actions A	2 169 962	100,00%	393,4 M€	(=)
actions E	3 630 000	100,00%	363,0 M€	(=)
Sibelga total	5 799 962	100,00%	756,4 M€	(=)
Publigaz	5 154	15,00%	36,6 M€	(=)
Publi-T	172 949	10,00%	68,4 M€	(=)
Elia	2 922 910	4,25%	338,2 M€	(+ 53,2 M€)
NRB	2 500	4,02%	3,5 M€	(=)
Engie	754 519	p.m.	9,8 M€	(+ 0,4 M€)
Suez	190 374	p.m.	3,8 M€	(+ 0,7 M€)
Total	-	-	1 216,7 M€	(+ 54,3 M€)

Les participations non cotées en bourse n'ont pas fait l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

Les participations (détenues en direct) cotées en bourse représentent 28,9 %.

Actifs circulants : 19 928 289,72 € (- 134 906,88 €)

- Créances à un an au plus : 1 569 930,35 € (- 1 385 326,22 €)

La forte réduction s'explique par le fait qu'à fin 2020 Interfin devait encore récupérer deux années d'impôts (2019 et 2020) mais que ces deux années ont été récupérées en 2021, ne laissant dès lors que l'exercice 2021 à récupérer.

- Placements de trésorerie : 14 953 437,70 € (- 1 136 044,36 €)

Vu le niveau des taux d'intérêt historiquement bas voire négatifs dans la classe de risque autorisée, les placements monétaires ont été abandonnés. L'accent a été mis sur les placements obligataires un peu plus rémunérateurs, qui portent essentiellement sur des « corporate bonds », en l'occurrence, la SICAV obligataire CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN.

Cette SICAV obligataire étant une SICAV de distribution, les produits financiers liés aux coupons se chiffrent à 228 k€ pour l'exercice écoulé (voir ci-après).

Dans la mesure où Interfin dispose chaque année d'une valeur nette d'inventaire (VNI), que comme il s'agit d'une SICAV de distribution, la valeur de la SICAV baisse lors de chaque distribution, il a été décidé de valoriser ce placement de trésorerie à sa VNI pour que les comptes reflètent mieux la valeur intrinsèque de ce placement. Historiquement, cette adaptation de la valorisation n'avait jamais été réalisée, raison pour laquelle la réduction de valeur actée est importante (- 1,1 M€). Il est important de mettre cette réduction de valeur en perspective avec les produits financiers générés depuis 2016, à savoir 1,7 M€.

Valeurs disponibles : 3 370 133,77 € (+ 2 384 058,19 €)

En principe, les valeurs disponibles sont limitées au strict minimum en fonction de nos besoins immédiats.

En faisant la synthèse des placements de trésorerie et des valeurs disponibles, nous avons la situation suivante :

Placements de trésorerie	14,9 M€	(- 1,1 M€)
Valeurs disponibles	3,4 M€	(+ 2,4 M€)
Total	18,3 M€	(+ 1,2 M€)

L'augmentation globale s'explique principalement par la double récupération d'impôts au cours de l'exercice.

Les mouvements les plus significatifs des valeurs disponibles sont les suivants :

<u>Entrées</u>	
+ 40,0 M€	Dividende Sibelga
+ 24,7 M€	Dividendes autres participations (PM déduit)
+ 0,2 M€	Produits financiers sur actifs circulants (PM déduit)
+ 3,0 M€	Récupération impôts
+ 0,2 M€	Produits d'exploitation (loyers et redevances)
+ 0,7 M€	Ventes terrains
+ 0,1 M€	Emoluments administrateurs dans sociétés participées
+ 68,8 M€	Total de entrées
<u>Sorties</u>	
- 60,9 M€	Dividende ordinaire aux communes
- 0,7 M€	Financement travaux UPREG
- 1,1 M€	Frais de fonctionnement, taxes et cotisations
- 3,6 M€	Remboursement crédit de caisse
- 66,4 M€	Total des sorties
2,4 M€	Variation des valeurs disponibles

- Comptes de régularisation : 34 787,90 € (+ 2 405,51 €)

Produits acquis portant sur la récupération de jetons de présence en Elia.

➤ **Comptes de passif**

Capitaux propres : 1 175 535 180,81 € (+ 59 326 149,00 €)

- Apport indisponible hors capital : 286 452 350,59 (s.q.)

Ex-Capital : 169 458 600,79 € (s.q.)

Primes d'émission : 116 993 749,80 € (s.q.)

- Plus-value de réévaluation : 249 386 663,99 € (53 292 149,00 €)

Ce poste constitue la contrepartie des plus-values de réévaluation actées à l'actif du bilan sur la participation directe en ELIA et en Suez en tenant compte de la réduction de valeur actée en 2017. La variation à la hausse correspond à la plus-value de réévaluation actée sur cette participation à la clôture de l'exercice écoulé.

- Réserves : 639 696 166,23 € (+ 6 034 000,00 €)

Réserves indisponibles : 22 454 467,18 € (- 2 188 903,59 €)

Réserve statutairement indisponible: 2.545,87 € (s.q.)

Autres Réserves indisponibles : 22 451 921,31 € (- 2 188 903,59 €)

Interfin a pris, par la convention portant sur l'équilibre dans les activités de fourniture d'électricité et de gaz et de gestion de réseau en Région de Bruxelles-Capitale, l'engagement de couvrir sa quote-part dans le risque « pensions complémentaires » de Sibelga.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes pesant à l'époque sur le processus réglementaire et en particulier sur les modalités de couverture des charges des pensions non-capitalisées par les tarifs, il a été décidé lors de la clôture de l'exercice 2008 qu'Interfin couvre formellement sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga.

A ce titre, il est proposé chaque année à l'Assemblée Générale d'ajuster les réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture de ce risque.

Par ailleurs, ce risque a été réduit de manière significative en Sibelga suite à la compensation des capitaux-pensions payés d'avance (charges à reporter) par une partie des soldes réglementaires (produits à reporter) à fin 2016. Outre l'opération ponctuelle exceptionnelle évoquée ci-avant, il en résulte un ajustement à la baisse.

Les réserves indisponibles seront ramenées de 24 643 370,77 € à 22 454 467,18 € par un transfert de 2 188 903,59 € vers les réserves disponibles.

Réserves disponibles : 617 241 699,05 € (+ 8 222 903,59 €)

Outre le transfert des réserves indisponibles vers les réserves disponibles, il sera proposé à l'Assemblée Générale de doter 6 034 000,00 € aux réserves disponibles. Cette opération doit permettre l'octroi d'un dividende aux communes dans la ligne des budgets communaux (voir ci-après).

Sous réserve de l'approbation de cette opération par l'Assemblée Générale, les réserves disponibles passeront de 609 018 795,46 € à 617 241 699,05 €.

Provisions et impôts différés : 2 022 408,89 € (- 122 567,95 €)

- Provisions pour risques et charges : 2 022 408,89 € (- 122 567,95 €)

Cette provision a été dotée afin d'assurer la couverture des charges résiduelles de l'ancien fonds « éclairage public ». Deux communes ont fait appel à ce fonds en 2021 pour un montant de 123 k€. Cette provision est toutefois appelée à disparaître à terme.

Dettes : 59 776 154,01 € (- 5 561 935,49 €)

- Dettes à plus d'un an : 0,00 € (s.q.)

Il n'y a plus aucune dette financière à long terme ouverte en Interfin.

- Dettes à un an au plus : 59 775 934,01 € (- 5 224 745,73 €)

Dettes financières : 0,00€ (- 3 594 108,61 €)

Contrairement à la situation à fin décembre 2020, où un crédit de caisse de maximum 1 mois entre décembre 2020 et janvier 2021 avait été utilisé, il n'y a plus de dette financière à la clôture de l'exercice 2021, le crédit ayant été remboursé en janvier 2021.

Dettes commerciales (fournisseurs) : 405 838,79 € (- 66 773,32 €)

Ce poste concerne principalement les frais d'assistance de Sibelga à Interfin (402 k€). Ces frais ont été réglés début 2022.

Dettes fiscales, salariales et sociales : 0,00 € (s.q.)

Autres dettes : 59 370 095,22 € (- 1 563 863,80 €)

Cette rubrique porte exclusivement sur le dividende de l'exercice. Celui-ci fera l'objet d'un commentaire ci-après.

- Comptes de régularisation : 220,00 € (- 337 189,76 €)

Cette rubrique porte essentiellement sur les travaux UPREG à payer. Les montants à payer de 2020 l'ayant été en 2021 et les activités s'étant clôturées dans le courant de l'année 2021, il ne reste à cette rubrique qu'un montant mineur portant sur une estimation de charges de loyers à payer.

1.2. Comptes de résultats

Globalement, Interfin présente pour l'exercice 2021 un bénéfice de 65 404 095,22 € pour 66 303 959,02 € au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de - 899 863,80 €. Celle-ci trouve sa justification dans les commentaires évoqués ci-après.

- Le résultat d'exploitation constitue une charge de 764 588,85 € (en diminution de 541 039,72 €).

Les produits d'exploitation, pour un montant de 560 940,22 € (+ 286 368,12 €), portent principalement sur

- Une plus-value sur réalisation d'immobilisations corporelles, via la vente du site de Woluwe à Fluxys, d'une valeur de 254 k€ (+ 254 k€),
- la récupération des jetons de présence dans les sociétés participées pour 140 k€ (+ 9 k€),
- la redevance emphytéotique à Woluwe pour 13 k€ (+ 21 k€),
- le loyer à Forest pour 153 k€ (+ 1 k€).

Les charges d'exploitation, pour un montant de 1 325 529,07 € (- 254.671,60 €), portent principalement sur les frais de fonctionnement de l'intercommunale.

Relevons les postes les plus significatifs :

Frais d'assistance administrative portés en compte par Sibelga	398 k€	(+ 5 k€)
Financement du fonds UPREG	390 k€	(- 731k€)
Taxe sur les comptes titres	441 k€	(+ 441 k€)
Jetons de présence + cotisation INASTI	37 k€	(+ 7 k€)
Honoraires (réviseurs, avocats, consolidation...)	34 k€	(+ 19 k€)

Notons la stabilité des frais d'assistance administrative et la réduction dans les dépenses liées au fonds UPREG dont les activités se sont terminées dans le courant de l'année 2021 (voir ci-avant).

Une nouvelle taxe sur les comptes titres a été instaurée par la loi du 11 février 2021. Les comptes-titres visés sont ceux sur lesquels des instruments financiers peuvent être crédités ou desquels des instruments financiers peuvent être débités, peu importe qu'ils soient détenus en indivision ou en démembrement. Le taux de la taxe est de 0,15 % et s'applique sur la valeur moyenne annuelle de l'ensemble des « instruments financiers imposables » détenus sur le compte-titres si elle excède 1 000 000 €. Pour Interfin, cette taxe s'applique aux titres Elia (taxe de 418k€) et sur les titres Bonds Total Return (taxe de 23 k€).

Notons également le faible niveau des jetons de présence suite à l'entrée en vigueur, le 08 février 2019, de l'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5, § 1er, de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

- Le résultat financier constitue un produit de 66 168 684,07 € en diminution de 1 440 903,52 €.

Les produits financiers, pour un montant de 67 326 951,88 € par rapport à 69 049 120,09 € au cours de l'exercice précédent, proviennent essentiellement des participations financières et accessoirement des placements de trésorerie à court/moyen terme.

Les rubriques principales sont :

- le dividende de Sibelga (1)	40,0 M€	(- 2,8 M€)
- les dividendes des autres participations (2)	24,7 M€	(+ 0,6 M€)
- le précompte mobilier sur dividende ELIA (3)	1,5 M€	(=)
- les produits des actifs circulants (4)	0,2 M€	(=)
- le précompte mobilier sur act.circ. (5)	0,1 M€	(=)
- produits financiers non récurrents (6)	1,0 M€	(+ 0,4 M€)
Total (arrondi)	67,3 M€	(- 1,7 M€)

Commentaires :

- (1) Le dividende de Sibelga est en diminution de 2,8 M€. Perçu par Interfin en 2021, il porte sur l'exercice 2020. La diminution marginale est due principalement à la nouvelle méthodologie tarifaire 2020-2024 qui a conduit à une révision du modèle d'incitation (en comparaison de la période 2016-2019).
- (2) Les dividendes des autres participations progressent légèrement. La hausse est principalement due à la distribution d'un dividende par Engie en 2021 (+ 0,4 M€), alors qu'aucun dividende n'avait été distribué en 2020. Les dividendes des autres participations sont en légère hausse.
- (3) Le précompte mobilier sur le dividende ELIA résulte du cadre fiscal applicable (ISoc). Il a été retenu à la source mais il est imputable dans le décompte de l'impôt.
- (4) Les produits des actifs circulants sont limités à l'image des taux d'intérêt à court et à moyen terme. Ils sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent grâce aux coupons perçus sur la SICAV obligataire de distribution.
- (5) Le précompte mobilier sur les produits des actifs circulants est la conséquence de la conversion de SICAVs de capitalisation en SICAVs de distribution.
- (6) Les produits financiers non récurrents se chiffrent à 1,0 M€ (+ 0,4 M€) et portent sur la reprise de réduction de valeur sur la participation Suez Environnement pour 0,6 M€ (=) et reprise de réduction de valeur sur la participation Engie pour 0,4 M€ (+ 0,4 M€).

Focus sur le rendement « dividende » par rapport aux participations :

Participations	Valeur comptable	Dividende	Rendement dividende
Sibelga (1)	756,4 M€	40,0 M€	5,28 %
Publigaz (2)	36,6 M€	15,6 M€	42,66 %
Publi-T (3)	68,4 M€	4,6 M€	6,72 %
Elia (4)	338,2 M€	5,0 M€	1,48 %
Engie (5)	9,8 M€	0,4 M€	4,48 %
Suez (6)	3,8 M€	0,1 M€	3,28 %
NRB (7)	3,5 M€	0,4 M€	11,69 %
Total	1 216,7 M€	66,1 M€	5,44 %

Commentaires :

- (1) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (2) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (3) Valeur comptable = valeur non réévaluée
- (4) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/21.
Elle comporte la valeur d'acquisition (88,9 M€) augmentée des plus-values de réévaluation (latentes) cumulées (249,3 M€). Compte tenu de ces éléments, il serait réducteur pour Interfin de s'arrêter au rendement du dividende perçu par rapport à la valeur comptable établie conformément aux règles d'évaluation d'Interfin. Notons également que le montant du dividende comprend le précompte mobilier.
- (5) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/21.
Réductions et reprises de valeur successives (voir commentaires ci-avant).
- (6) Valeur comptable = valeur de marché au 31/12/21.
Elle comporte la valeur d'acquisition (3,7 M€) augmentée des plus-values de réévaluation (latentes) (0,1 M€).
- (7) Valeur comptable = valeur non réévaluée

Il est à noter que si le rendement était calculé à la valeur de marché, le rendement de Publigaz, mais également dans une moindre mesure celui de Publi-T serait « normalisé » par rapport aux participations.

Les charges financières se chiffrent à 1 158 267,81 € par rapport à 1 439 532,50 € au cours de l'exercice précédent.

Elles portent essentiellement sur la réduction de valeur actée sur la SICAV obligataire CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN (1,1 M€). Elles portent accessoirement sur des frais de banque et des intérêts.

- Les impôts sur le résultat sont nuls.
Rappelons que grâce à la réforme fiscale, l'essentiel des revenus d'Interfin sont considérés comme définitivement taxés (RDT) à 100 % au lieu de 95 % par le passé.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 65 404 095,22 € par rapport à 66 303 959,02 € pour l'exercice précédent (- 899 863,80 €).

à exploitation	- 0,8 M€	(+ 0,5 M€)
à financier	+ 66,2 M€	(- 1,4 M€)
	+ 65,4 M€	(- 0,9 M€)

Ce bénéfice est aussi le bénéfice à affecter.

Il représente un rendement de 5,56 % par rapport aux capitaux propres investis.

- La politique de dividendes consiste en principe à octroyer aux communes prises dans leur ensemble un revenu (redevances de voirie Sibelga + dividendes Interfin) équivalent à celui octroyé avant la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Compte tenu de l'ensemble des éléments qui ont influencé ces résultats, compte tenu de la volonté de l'intercommunale de répondre au mieux aux attentes des communes associées, le Conseil d'Administration propose d'octroyer un dividende qui assure pour l'ensemble des communes, compte tenu de la redevance de voirie, un revenu conforme aux engagements communiqués lors de l'élaboration des budgets communaux. En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'attribuer aux associés un dividende ordinaire de 59 370 095,22 €.

Cette proposition est conforme aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 du CSA (**test d'actif net** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

En effet, l'affectation du résultat de l'exercice contribue au renforcement de la structure financière et de l'actif net.

Cette proposition résiste au test de solvabilité qui consiste à interdire une distribution de dividendes si l'actif net est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

Compte tenu des projections de trésorerie, cette proposition est également conforme à l'article 6:116 du CS (**test de liquidité** et qui fera l'objet d'un rapport séparé).

Les projections de trésorerie ne sont en rien perturbées par cette proposition de dividende.

Il en résulte que la proposition du Conseil d'octroyer un dividende ordinaire de 59 370 095,22 € entraîne globalement une dotation aux réserves disponibles de 6 034 000,00 € qui se répartit comme suit :

Chaussée « électricité »	+ 1 629 000,00 € (dotation)
Chaussée « gaz »	+ 1 210 000,00 € (dotation)
Quai « électricité »	- 1 640 000,00 € (prélèvement)
Quai « gaz »	<u>+ 4 835 000,00 €</u> (dotation)
	+ 6 034 000,00 € (dotation)

Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

- Par ailleurs, en fonction de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée Générale d'ajuster le montant des réserves indisponibles affectées explicitement à la couverture par Interfin de sa quote-part dans le risque « pensions » de Sibelga. Celui-ci est ramené à 22 451 921,31 € à fin 2021.

Pour rappel, ce montant est ajusté chaque année en fonction du risque à couvrir.

1.3 Tableau de financement

Ce tableau de synthèse représente l'ensemble des ressources mobilisées au cours de l'exercice et l'emploi qui en a été fait.

	Détail	Total
Cash Flow « activités opérationnelles »		
Résultat de l'exercice	+ 65,4 M€	
Charges non décaissées et produits non encaissés	- 0,9 M€	
Évolution du fond de roulement	- 2,7 M€	
CASH FLOW « ACTIVITES OPERATIONELLES » = (A)		+ 61,7 M€
Cash Flow « activités d'investissement » +		
Investissements immobilisations corporelles (-)	0,0 M€	
Investissements participations financières (-)	0,0 M€	
Désinvestissements immobilisations corporelles (+)	+ 0,4 M€	
Désinvestissements participations financières (+)	0,0 M€	
CASH FLOW « ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS » = (B)		+ 0,4 M€
Cash Flow « activités de financement »		
Augmentation de capital	0,0 M€	
Dettes LT - augmentation	0,0 M€	
- remboursement	0,0 M€	
Dividendes payés	- 60,9 M€	
CASH FLOW « ACTIVITES DE FINANCEMENT » = (C)		- 60,9 M€
CASH FLOW NET = (A) + (B) + (C)		+ 1,2 M€
Liquidités et placements de trésorerie		
Début de période = (D)		+ 17,1 M€
Fin de période = (F)		+ 18,3 M€
Delta = (F) – (D)		+ 1,2 M€

1.4 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes identifiés en Interfin sont les suivants :

- Risque sur les participations financières cotées en bourse.
Celui-ci est réduit dans la mesure où ces participations ne représentent que 28,9 % du portefeuille. Si nous intégrons les participations Publi-T et Publigaz, qui sont les actionnaires de référence ou majoritaires d'Elia et de Fluxys, nous arrivons à une exposition au risque de 37,54 % (valeur dans les comptes au 31/12/2021).
- Risque sur les participations financières dont les revenus dépendent de régulations nationales ou régionales.

- D'une part, les rémunérations régulées de ces participations financières sont liées à l'évolution du taux OLO 10 ans qui a connu des niveaux très faibles. Cependant des mécanismes de niveaux plancher de ce niveau OLO ont été mis en œuvre dans les régulations, ce qui limite l'exposition au risque d'une prolongation de ces niveaux très faibles de l'OLO.
- D'autre part, des révisions des méthodologies tarifaires pour Elia et Fluxys sont prévues et pourraient avoir un impact sur le niveau de rémunération (en ligne avec la baisse des taux sans risque notamment). Il en va de même pour Sibelga à l'horizon 2025. Ces révisions pourraient amener à revoir, à terme, la politique de dividende d'Interfin.
- Risques liés aux instabilités du marché de l'énergie.
Les marchés de l'énergie connaissent à l'heure actuelle de très grandes perturbations liées à la reprise de l'économie en période post-COVID et à une relative rareté de l'énergie, ce qui a mené à une augmentation spectaculaire des prix de l'énergie depuis mi-2021 (notamment du gaz et de l'électricité). L'impact de cette augmentation des prix sur les participations financières d'Interfin est encore difficile à identifier mais devra être suivi attentivement, notamment en termes de risque d'impayés des clients, d'augmentation des coûts ou de réduction des quantités d'énergie consommées.
- Risque sur l'utilisation d'instruments financiers.
Celui-ci est également limité en raison de la politique de placements de l'intercommunale (voir point 8 ci-après). Il n'est jamais nul en raison des aléas du marché.
- Risque de couverture « pensions » de Sibelga.
Celui-ci nécessite l'ajustement des réserves indisponibles dédicacées à cet effet. Au-delà de l'ajustement à la baisse des réserves indisponibles qui suit l'évolution dégressive du risque à couvrir, ce risque a été considérablement réduit suite à la décision ponctuelle de Brugel de compenser en Sibelga les capitaux pensions par une partie des soldes réglementaires.
- Risque fiscal.
Interfin, en tant qu'intercommunale, est soumise à l'impôt des sociétés conformément à la Loi-programme du 19 décembre 2014 et à la loi réparatrice du 10 août 2015. L'impact de cette mesure pour Interfin a toutefois été limité car les impôts mis à sa charge portaient essentiellement sur des revenus définitivement taxés (R.D.T.) à 95 % jusqu'à la clôture de l'exercice 2017. La loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés (voir ci-avant) fixe les R.D.T. à 100 % à partir de l'exercice 2018.
Par ailleurs, 2021 a vu l'instauration de la taxe sur les comptes-titres qui a un impact non-négligeable sur Interfin (voir ci-avant). Des modifications de régime d'imposition similaires pourraient donc, le cas échéant, avoir un impact sur Interfin.

2. DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

La guerre en Ukraine, qui s'est déclenchée le 24 février 2022, a renforcé les instabilités sur les marchés de l'énergie dans le monde et en particulier en Europe. Étant donné la dépendance de l'Europe aux hydrocarbures russes, cette guerre fait craindre des ruptures d'approvisionnement de l'Europe en particulier pour le gaz.

L'impact de ces instabilités sur les participations financières d'Interfin est à l'heure actuelle difficile à estimer, cependant elles devront être suivies de près.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

➤ L'ÉVOLUTION DU TAUX OLO 10 ANS

Le taux OLO 10 ans constitue un paramètre essentiel dans la formule de rémunération des capitaux investis pour les sociétés ayant des activités régulées dans les secteurs du transport et de la distribution d'énergie en Belgique.

Son évolution a été commentée ci-avant au point II. Faits saillants.

Étant donné que le portefeuille de l'intercommunale est principalement constitué de participations dont la rémunération est liée au taux OLO_{10 ans}, les perspectives d'évolution des résultats et des dividendes qui en découlent risquent d'être sensiblement affectées.

Pour ce qui concerne la participation en Sibelga, notons que le cadre tarifaire pour la période 2020-2024 maintient des mesures favorables en matière de rémunération équitable du capital investi, via un niveau plancher de l'OLO_{10 ans}, et contient le principe d'incentive regulation (bien que plus contraignant).

Pour ce qui concerne les participations en Elia (directe et indirecte) et en Fluxys (indirecte), notons que le cadre réglementaire en vigueur actuellement prévoit également la fixation d'un taux OLO_{10 ans} qui maintient la rémunération équitable du capital investi à un niveau correct.

➤ PLAN A LONG TERME

Nous avons rappelé dans les préliminaires (voir ci-avant) le rôle et les missions d'Interfin. Ce rôle s'inscrit dans un contexte multidimensionnel en pleine mutation. Notons :

- la transition énergétique ;
- les développements internationaux d'Elia Group et de Fluxys S.A. ;
- la régulation des réseaux d'électricité et de gaz ;
- le cadre institutionnel bruxellois et
- le contexte économique et financier, affecté en 2020 et 2021 par le COVID-19, et depuis fin 2021 par la hausse spectaculaire des prix de l'énergie.

Ces missions s'exercent dans un cadre contraignant.

En effet, Interfin ne peut faire ni diversification autre que très limitée, ni gestion flexible de son portefeuille.

Interfin devra donc faire évoluer son portefeuille de participations en tenant compte des enjeux suivants :

- comment accompagner le cycle descendant du gaz naturel en Europe et son impact sur Fluxys ;
- comment maintenir l'ancrage belge d'Elia ;
- quels sont les fonds propres nécessaires à long terme en Sibelga ;
- comment optimiser le portefeuille de participations compte tenu des activités en « croissance » ou en « déclin », des rentabilités et des politiques de dividendes des sociétés participées.

4.- INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

Néant.

5.- INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.

Néant.

6.- LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTÉE OU LE COMPTE DE RÉSULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE.

Néant.

7.- TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU PRÉSENT CODE.

Néant.

8.- L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIÉTÉ.

L'intercommunale disposant d'excédents de trésorerie suit une politique de type « bon père de famille » qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires dont le risque est limité.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

IV. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

ELECTIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection :

- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Mustapha AMRANI, démissionnaire ; la Ville de Bruxelles a désigné Monsieur Anas BEN ABDELMOUMEN pour le remplacer ;
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Lotfi MOSTEFA, démissionnaire, la commune d'Anderlecht a désigné Monsieur M'Hamed BENALLAL pour le remplacer ;
- d'une administratrice, appelée à achever le mandat précédemment détenu par Madame Valérie COPS, démissionnaire ; la commune d'Auderghem a désigné Madame Stéphanie PAULISSEN pour la remplacer.

Vous aurez à procéder au remplacement du commissaire, la SRL Alain SERCKX, REVISEUR D'ENTREPRISES, représentée par Monsieur Alain Serckx, suite à sa démission pour raison de santé en ce début d'année 2022. Ce nouveau mandat d'une durée de trois exercices comptables, débute avec l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et se terminera immédiatement après la tenue de l'Assemblée générale de 2024.

DECHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2022.

Bruxelles, le 10 mai 2022
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent
Cottens



Charly



Abdellah Achoui



Luc Hujuel



NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ARTICLE 6:115, § 1^{ER}
DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
- TEST D'ACTIF NET D'INTERFIN -

Pour protéger les parties intéressées des sociétés, le Code des Sociétés et des Associations (CSA) a introduit un double test lorsqu'une société décide de procéder à une distribution de dividende. Il s'agit du test d'actif net et du test de liquidité, tous deux inextricablement liés.

La présente note technique porte sur le test d'actif net et sur les opérations visées dans le Code des Sociétés et des Associations aux articles 6:114, 6:115 et 6:117 qui concernent les sociétés coopératives.

Cette note complète le rapport de gestion d'Interfin relatif à l'exercice 2021. Elle est établie sur base d'un état actif et passif (incluant les engagements hors bilan et les règles d'évaluation) qui correspond à la présentation BNB (voir annexe).

L'article 6:115 § 1^{er} du CSA stipule :

« Art. 6:115. Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Si la société dispose de capitaux propres qui sont légalement ou statutairement indisponibles, aucune distribution ne peut être effectuée si l'actif net est inférieur au montant de ces capitaux propres indisponibles ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution. Pour l'application de cette disposition, la partie non-amortie de la plus-value de réévaluation est réputée indisponible. »

Déterminons l'actif maximum distribuable :

➤ ETAPE 1 : Quel est le montant éligible à distribution selon l'article 6:114 du CSA ?

Les comptes annuels 2020 sont les derniers qui ont été approuvés par l'Assemblée générale qui a décidé de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels 2021 sont soumis par le Conseil d'Administration à l'approbation par l'Assemblée générale qui décidera de l'affectation du résultat.

Le montant éligible à la distribution est :

+ Bénéfice de l'exercice 2021	65.404.095,22
+ Tout ce qui ne consiste pas en des capitaux propres indisponibles (voir ci-après)	611.207.699,05
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	676.611.794,27

Ce montant peut être limité à la suite de l'ETAPE 2.


The block contains several handwritten signatures in blue ink. The names are: Laurent Coppens, Abdellah Achaoui, and Luc Huisel. There are also some illegible scribbles and initials.

➤ ETAPE 2 : Actif maximum distribuable

Exprimé en €	Comptes à approuver à fin 2021 (1)	Comptes approuvés à fin 2020 (1)
Total de l'actif	1.237.333.743,71	1.183.692.098,15
- Provisions	-2.022.408,89	-2.144.976,84
- Dettes	-406.058,79	-65.338.089,50
Actif net	1.234.905.276,03	1.116.209.031,81
- Frais d'établissement non amortis	-	-
- Frais de recherche et de développement non amortis	-	-
Actif net rectifié	1.234.905.276,03	1.116.209.031,81
- Compte de capitaux propres légalement et/ou statutairement indisponibles (*)	-558.293.481,76	-507.190.236,35
Actif maximum distribuable	676.611.794,27	609.018.795,46

(*) Exprimé en €	Comptes à approuver à fin 2021 (1)	Comptes approuvés à fin 2020 (1)
Apport indisponible	286.452.350,59	286.452.350,59
- Partie non appelée de l'apport indisponible	-	-
+ Plus-values de réévaluation	249.386.663,99	196.094.514,99
+ Réserves légalement et/ou statutairement indisponibles	22.454.467,18	24.643.370,77
+ Subsidés en capital	-	-
Capitaux propres indisponibles	558.293.481,76	507.190.236,35

(1) avant affectation du résultat

(2) après affectation du résultat

Il ressort de ce calcul que l'actif maximum distribuable à la clôture de l'exercice 2021 est de 676 611 794,27 €, ce qui correspond aux réserves disponibles (avant affectation du résultat) augmentées du résultat de l'exercice.

Le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 65 404 095,22 €.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 59 370 095,22 €.

Il ressort de cette proposition de distribution que l'actif net est et reste positif et qu'il est et reste supérieur aux capitaux propres indisponibles.

En conséquence, la proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale s'inscrit pleinement dans les dispositions du CSA en matière de distribution de dividende.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



RdB SRL – BV
Rue du Long Chêne 3
1970 Wezembeek-Oppem
Belgium
Tél : +32 495 867 444
Fax : +32 2 610 64 39
RPM Bruxelles 0891.185.124

Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des Actionnaires de
INTERFIN SC
sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre société, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale extraordinaire du **21 juin 2022**, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels **clôturés au 31 décembre 2023**. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant **un** exercice.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 1.237.333.743,71** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de **€ 65.404.095,22**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de

la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du

commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont, le cas échéant, correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Renaud de Borman, Reviseur d'entreprises - Bedrijfsrevisor

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport, à l'exception du non respect du délai entre la date du rapport du commissaire et la date de l'assemblée générale qui est lié au fait de la démission du précédent commissaire pour raison de santé et au fait de la nomination tardive de l'actuel commissaire.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Wezembek-Oppem, le 21 juin 2022,



Renaud de Borman
Représentant la SRL RdB
Commissaire